

# Du "Comité consultatif international télégraphique et téléphonique" (CCIT) et des travaux de sa première assemblée plénière : Genève, 15-22 décembre 1956)

Autor(en): **Langeberger, A.**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Technische Mitteilungen / Schweizerische Post-, Telefon- und Telegrafienbetriebe = Bulletin technique / Entreprise des postes, téléphones et télégraphes suisses = Bollettino tecnico / Azienda delle poste, dei telefoni e dei telegrafi svizzeri**

Band (Jahr): **35 (1957)**

Heft 7

PDF erstellt am: **11.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-875086>

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

## Du «Comité consultatif international télégraphique et téléphonique» (CCITT) et des travaux de sa première assemblée plénière

(Genève, 15 – 22 décembre 1956)

Par *A. Langenberger*, Berne

621.394/.395:069(100)

La fusion des anciens «Comité consultatif international télégraphique (CCIT)» et «Comité consultatif international téléphonique (CCIF)» était dans l'air depuis assez longtemps; elle devait se réaliser tôt ou tard. Cette question fut déjà débattue lors de la Conférence des plénipotentiaires de 1952 à Buenos-Aires. Comme il s'agissait d'assurer l'existence et l'avenir d'un nouvel organisme technique important, la conférence avait décidé qu'avant de parfaire la fusion, il fallait fournir l'occasion aux parties intéressées d'en discuter, ce qui se fit en 1954 pour le CCIT et en 1955 pour le CCIF. Bien que les administrations et les compagnies privées d'exploitation soient les premières intéressées à un tel changement, le CCIT s'est prononcé contre cette mesure, tandis que le CCIF émettait un avis favorable. Les conditions posées par la Conférence des plénipotentiaires ayant été satisfaites, le Conseil d'administration décida lors de sa session de 1955 de procéder immédiatement à un vote par télégraphe parmi tous les Etats-membres de l'Union internationale des télécommunications. Une majorité très nette s'étant prononcée en faveur de la fusion, il fut décidé que celle-ci deviendrait effective dès le 1<sup>er</sup> janvier 1957, de manière que les deux organismes disposent d'un temps suffisant pour préparer très soigneusement le transfert. Les raisons qui ont influencé la votation résident surtout dans le fait que télégraphe et téléphone se rapprochent toujours plus, tant du point de vue technique que pratique. Les deux genres de télécommunication utilisent les mêmes moyens techniques, tels que lignes, installations de commutation, appareillages, à l'exception de ceux qui sont mis à la disposition de leurs abonnés. Les milieux intéressés attendent de cette fusion une meilleure coopération et une coordination des moyens des deux services, ce qui, pour les administrations, devrait se traduire par des économies du point de vue des finances. On peut s'attendre à une réduction appréciable des frais totaux à couvrir par chaque membre. Télégraphe et téléphone ne sont pas des concurrents, car ils se complètent et leurs succès réciproques doivent provoquer une certaine émulation dans les télécommunications en général.

Les rapporteurs principaux des commissions d'études du CCIF et du CCIT, ainsi que leurs suppléants, se sont réunis du 29 février au 8 mars à Genève pour élaborer un projet d'organisation du nouveau CCITT. A une exception près, chacun s'est naturellement efforcé de sauver sa commission, qui, à ses yeux, est d'une importance particulière. Cette manière de juger est très humaine et compréhensible; il en est résulté une proposition dans laquelle toutes les commissions d'études des deux organismes étaient maintenues.

Le Conseil d'administration de l'UIT aurait été peut-être mieux inspiré de faire préparer ce projet par un comité composé des directeurs généraux des administrations des PTT!!

Cette solution peu satisfaisante a engagé l'administration suisse à présenter un contre-projet, qu'elle a adressé au Secrétaire général de l'UIT à l'intention de la première assemblée plénière du nouveau CCITT. Ce projet prévoyait une réduction à 10 du nombre des commissions d'études. Cette diminution massive préconisée par notre administration, devait provoquer une discussion nourrie en vue d'arriver finalement à une organisation meilleure que celle prévue dans le projet officiel. Il s'est révélé par la suite que la tactique choisie avait été la bonne. En effet, les discussions ont été longues et nourries au sein de la réunion des chefs de délégation, laquelle, pour épuiser le sujet et lui trouver une solution acceptable, a dû tenir trois séances assez longues présidées par le doyen de l'UIT, M. G. Gneme (Italie). Après que la délégation belge eut proposé une solution de compromis présentant une nette amélioration, en réduisant le nombre des commissions du schéma d'organisation établi par les présidents des commissions, la délégation suisse retira sa contre-proposition devenue caduque, le but qu'elle s'était fixé ayant été atteint. Notre décision a néanmoins créé quelque mécontentement parmi un certain nombre de délégations, celles-ci ayant été les fermes soutiens de l'idée d'une réduction massive. Dans les circonstances qui existaient alors, le projet suisse n'aurait certes pas réuni une majorité suffisante pour être finalement accepté.

La séance d'ouverture de la première assemblée plénière a été présidée au début par M. le Dr M. A. Andrada, secrétaire général de l'UIT. Après avoir présenté ses souhaits de bienvenue au nouvel organisme, il a proposé à l'assemblée de confier la présidence au directeur général des PTT des Pays-Bas, M. J. D. H. van der Toorn. Cette proposition a été acceptée à l'unanimité par applaudissements. Le nouveau président a ensuite proposé à l'assemblée d'élire comme vice-présidents MM. T. H. E. Nessbitt, chef de la délégation des Etats-Unis d'Amérique et M. Afanasiev, chef de la délégation de Biélorussie, ce qui fut accepté par applaudissements. Une fois ces points réglés, le secrétaire général a prononcé un important discours pour présenter ses vœux de réussite à la nouvelle organisation et pour le succès des travaux du comité fusionné.

On mit ensuite au point et adopta la procédure à suivre pour l'élection du nouveau directeur du CCITT. Elle est pareille quant au fond à celle qui avait été appliquée par le CCIR à Varsovie en 1956, lors

de l'élection de son nouveau directeur. Puis fut formée la commission des finances, à laquelle incomba le soin de préparer le budget du nouveau comité, après quoi la question de l'assistance technique aux pays insuffisamment développés fut mise en discussion. Cette affaire a été réglée provisoirement lors d'une séance ultérieure: l'étude de cette importante question a été confiée à une commission spéciale, qui devra soumettre ses propositions à la deuxième assemblée plénière.

Après cette première séance, une commission d'élection du directeur du nouveau CCITT s'est réunie pour examiner la validité des candidatures enregistrées avant le 13 décembre 1956 à 24 heures. La liste des inscriptions comprenait 5 candidats, soit deux Français, un Pakistanais, un Indien et un Danois. Le rapport de cette commission d'élection a été approuvé par l'assemblée plénière au début de sa seconde séance le lundi 17 décembre 1956. Il fut alors procédé au premier tour de scrutin, qui n'a pas donné de résultat, aucun des candidats n'ayant obtenu la majorité absolue requise. Le second tour eut lieu l'après-midi; il n'a également pas donné de résultat. Conformément à la procédure d'élection adoptée, le 3<sup>e</sup> tour devait avoir lieu le même jour à 18 heures; le candidat danois ayant retiré entretemps sa candidature, quatre candidats restaient en lice. Ce 3<sup>e</sup> tour ne donna pas de résultat.

Comme convenu, il fallait donc procéder à un 4<sup>e</sup> tour de scrutin 24 heures après le 3<sup>e</sup>, pour lequel restaient en compétition les deux candidats ayant réuni le plus grand nombre de voix sur leur nom au 3<sup>e</sup> scrutin. On savait ainsi que le choix final se porterait sur une personnalité de nationalité française. La votation devant avoir lieu le mardi 18 décembre à 18 heures, l'assemblée plénière en a profité pour consacrer le temps à disposition à un certain nombre de questions figurant à l'ordre du jour.

Au 4<sup>e</sup> tour de scrutin, le mardi 18 décembre, à 18 heures, M. Jean Rouvière, directeur général des télécommunications au Ministère français des PTT a été élu directeur du CCITT par 25 voix contre 18 qui sont allées à son concurrent, M. Besseyre. Notre administration peut être très satisfaite de cette élection, car nous avons la certitude que sous la direction de M. Rouvière, le CCITT travaillera avec succès et sans temps d'arrêt à la reprise des successions des CCIF et CCIT. De par ses dons, son excellente formation comme ingénieur des télécommunications, sa longue expérience dans la téléphonie nationale et internationale, et surtout de par sa personnalité bien marquée, nous sommes assurés d'avoir en M. Rouvière le directeur qu'il faut pour conduire la téléphonie et la télégraphie internationales vers de nouveaux succès; nul doute qu'il veillera avec soin à sauvegarder les intérêts de la clientèle internationale. Le budget des dépenses de la première assemblée plénière a été discuté et adopté ainsi que la répartition des frais entre les administrations et com-

pagnies privées représentées, l'organisation des commissions d'études, leurs compétences et obligations et leur programme de travail jusqu'à la deuxième assemblée plénière. Les rapporteurs principaux des commissions d'études et leurs suppléants ont été également désignés. Le calendrier des réunions des diverses commissions pour 1957/1958 a été établi par un groupe de travail sous la présidence du signataire de ces lignes. Il a également reçu l'approbation de l'assemblée plénière. Après que l'ordre du jour eut été épuisé à la 6<sup>e</sup> séance plénière, laquelle avait été dirigée à tour de rôle par les deux vice-présidents, la clôture de la première assemblée plénière du CCITT a été prononcée le vendredi 21 décembre 1956.

Ce nouveau comité technique se trouve devant une grande œuvre de coordination et il n'est pas douteux que tous les spécialistes de la télégraphie, de même que leurs collègues de la téléphonie donneront le meilleur d'eux-mêmes pour réaliser une communauté de travail harmonieuse et des plus efficaces, car en définitive les bénéficiaires en resteront nos abonnés, qui nous ont toujours accordé leur confiance.

Le tableau ci-après fournit les renseignements nécessaires quant à l'organisation proprement dite du CCITT et des tâches qui ont été attribuées à ses diverses commissions et sous-commissions.

**Tableau général de la répartition des tâches  
aux diverses commissions d'études et  
sous-commissions, répartition décidée par  
l'assemblée plénière du CCITT 1956**

(Les commissions sont désignées par un numéro, et les sous-commissions par leur propre numéro précédé de celui attribué à la commission principale dont elles dépendent).

**Commission 1**

Coordination des études concernant l'ensemble du domaine de la transmission des télécommunications par circuits métalliques et problèmes généraux qui se posent dans ce domaine.

*Sous-commission 1/1*

Spécification des lignes interurbaines et des installations:

Equipements à basses et à hautes fréquences utilisés tant en ce qui concerne les lignes aériennes que celles sous câble.

*Sous-commission 1/2*

Spécifications des lignes internationales utilisées pour la téléphonie et tous les problèmes qui en découlent (commandes à distance, etc.).

*Sous-commission 1/3*

Spécification des lignes internationales utilisées en télégraphie et tous les problèmes qui en découlent (commandes à distance, etc.).

*Sous-commission 1/4*

Spécification des lignes internationales pour la transmission des programmes de radio et de télévision et tous les problèmes qui en découlent.

**Commission 2**

Coordination en matière d'exploitation et de tarification tant téléphoniques que télégraphiques. Problèmes qui concernent l'exploitation en général.

*Sous-commission 2/1*

Exploitation et tarification en télégraphie, pour le service télégraphique général comme pour le télex. Problèmes concernant l'exploitation télégraphique du service général et du télex. Questions relatives à la location des lignes télégraphiques et à l'exploitation des réseaux privés.

*Sous-commission 2/2*

Exploitation et tarification téléphoniques en services manuel, semi-automatique et automatique intégral. Location de circuits téléphoniques pour des transmissions de caractère spécial (télévision, radio, commandes à distance, etc.).

*Sous-commission 2/3*

Exploitation du service international semi-automatique et automatique intégral et tous les problèmes techniques connexes, comme dimensionnement des installations, acheminement du trafic, etc.

*Sous-commission 2/4*

Calcul des prix de revient de tous les services assurés et rendus dans les domaines de la télégraphie et de la téléphonie (établissement des communications, trafic de transit, transmissions spéciales pour la télévision, la radiodiffusion, la phototélégraphie, pour les commandes à distance, etc., avec tous les systèmes possibles de transmission).

**Commission 3**

Insertion des faisceaux hertziens dans le réseau général des télécommunications par fil. Interconnexion des liaisons radiotéléphoniques (par exemple : canaux de la radiotéléphonie intercontinentale) et du réseau général des télécommunications par fil (en collaboration avec le CCIR).

**Commission 4**

Entretien du réseau international des télécommunications tant pour la télégraphie que pour la téléphonie, la télévision, la radiodiffusion, la phototélégraphie, les commandes à distance utilisées pour n'importe quel autre but. Etablissement des consignes de maintenance et du programme international de maintenance.

**Commission 5**

Protection des installations de télécommunication contre les dangers et les perturbations d'origine électromagnétique. Coopération avec les organisations internationales qui sont intéressées à ces questions.

*Sous-commission 5/1*

Revision des directives de la protection des installations des télécommunications contre les dangers et les perturbations d'origine électromagnétique.

**Commission 6**

Protection et spécification des enveloppes de câbles en matériaux divers et des poteaux. Coopération avec les organisations internationales qui sont intéressées à ces questions.

*Sous-commission 6/1*

Revision des directives pour la protection des enveloppes de câbles en matériaux divers et des poteaux.

**Commission 7**

Définition des termes utilisés dans les télécommunications. Vocabulaire embrassant tout le domaine des télécommunications, symboles graphiques et littéraires employés en télécommunication.

**Commission 8**

Spécification des appareils télégraphiques tels que téléimprimeurs, équipements de fac-similé, etc., circuits de raccordement locaux.

*Sous-commission 8/1*

Commission mixte CCIR – CCITT pour la phototélégraphie sur circuits radio.

**Commission 9**

Qualité de transmission des systèmes internationaux de transmission télégraphique et appareils utilisés en télégraphie, spécification et directives concernant la maintenance des canaux de transmission télégraphique (à l'exclusion des lignes internationales de transmission).

**Commission 10**

Signalisation et technique de commutation de la télégraphie internationale en services manuel, semi-automatique et automatique intégral, spécification des équipements, mesures contre les bruits, etc.

**Commission 11**

Signalisation et technique de la commutation en téléphonie internationale manuelle, semi-automatique et automatique intégrale, spécification des équipements, mesures contre les bruits, etc.

**Commission 12**

Qualité des systèmes internationaux de transmission téléphonique et des installations d'abonnés. Recherches dans ce domaine, par exemple influence des bruits, etc., spécification des installations d'abonnés et des systèmes locaux de transmission. Activité du laboratoire CCITT (mesures et appréciation des systèmes téléphoniques, comparaisons, etc.).

**Commission Z**

Etablissement du plan général d'interconnexion des télécommunications (en collaboration avec le CCIR et les organisations internationales intéressées, comme l'Organisation mondiale de la météorologie, etc.).